

Conseil de Communauté

Délibération n°862021

Vendredi 2 juillet 2021 – 17h30



www.paysdelunel.fr

L'an deux mille vingt-et-un et le 2 juillet à 17 heures et 30 minutes, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle René Valette de Saint-Just, sous la présidence de monsieur Pierre Soujol, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Laurent RICARD, Pierre SOUJOL, Stéphane DALLE, Mme Paulette GOUGEON, MM. Pascal CHABERT, Jean-Pierre BERTHET, Mme Viviane BONFILS, M. Stéphane ALIBERT, Mme Marie PAPAÏX, MM. Laurent GRASSET, Nouredine BENIATTOU, Mmes Isabelle AUTIER, Danielle RAZIGADE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Norbert TINEL, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. Florian TEMPIER, David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Pierre GRISELIN, Mmes Martine DUBAYLE-CALBANO, Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Jacques GRAVEGEAL représenté par Hervé DIEULEFES, Mme. Véronique MICHEL représentée par Nouredine BENIATTOU, Mme Catherine MOREL-SAVORNIN représentée par Stéphane DALLE, M. Michel GALKA représenté par Paulette GOUGEON, M. Michel CRECHET représenté par Pierre SOUJOL, Mme Sylvie THOMAS représentée par Jean-Pierre BERTHET, Mme Annabelle DALLE représentée par Stéphane ALIBERT, M. Cyril BARBATO représenté par Danièle RAZIGADE, Mme Julia PLANE représentée par Claude CHABERT, Mme Julie CROIN représentée par Patrice SPEZIALE.

Absents excusés : M. Denis DEVRIENDT, Mmes Karine NADAL, Nouria DERDOUR et Mme Cécile VASSE.

Secrétaire de séance : M. Hervé DIEULEFES.

Objet : Marché de maintenance multitechnique des bâtiments de la Communauté de Communes du Pays de Lunel (AO 106) – Reconduction

Monsieur Christophe Calvet, Vice-président délégué aux travaux et à la voirie communautaire, rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Lunel a lancé, le 18 mai 2018, par publication d'un avis d'appel public à la concurrence, sous le numéro AO 106, au J.O.U.E, au B.O.A.M.P et sur le profil acheteur, un marché de maintenance multitechnique de ses bâtiments, selon une procédure d'appel d'offres ouvert.

Les prestations dudit marché sont réparties en 4 lots spécifiques :

- Lot 1 : Maintenance préventive des installations de chauffage, climatisation, ventilation et traitement de l'air ;
- Lot 2 : Maintenance corrective des installations de chauffage, climatisation, ventilation et traitement de l'air ;
- Lot 3 : Maintenance préventive des courants électriques faibles et forts ;
- Lot 4 : Maintenance corrective des courants électriques faibles et forts.

Conformément aux articles 67 et suivants du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 19 juillet 2018, a décidé d'attribuer le marché de maintenance multitechnique des bâtiments de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, aux entreprises suivantes :

- Lot 1 : MTO EUROGEM, pour un montant global et forfaitaire de 7.106,25 € HT par an ;
- Lot 2 : ENGIE COFELY, d'après les prix unitaires inscrits au BPU ;
- Lot 3 : EUROGEM, pour un montant global et forfaitaire de 4.040,00 € HT par an ;
- Lot 4 : ENERGYS SAS, d'après les prix unitaires inscrits au BPU.

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 25 octobre 2018, et peut être reconduit 3 fois pour la même durée.

Les prestations réalisées donnant satisfaction et le besoin étant toujours d'actualité, il y a lieu de reconduire le dit marché.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 15 juin 2021, s'est prononcée en faveur de la reconduction de ce marché pour une année supplémentaire. Il s'agit de la troisième et dernière reconduction.

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **Monsieur le Vice-président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, 2 abstentions (Mme Julia PLANE et M. Claude CHABERT) :

APPROUVE la reconduction du marché de maintenance multitechnique des bâtiments de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, avec les entreprises suivantes :

- MTO EUROGEM pour le lot 1 « Maintenance préventive des installations de chauffage, climatisation, ventilation et traitement de l'air », pour un montant global et forfaitaire de 7.106,25 € HT par an,
- ENGIE COFELY pour le lot 2 « Maintenance corrective des installations de chauffage, climatisation, ventilation et traitement de l'air », d'après les prix unitaires inscrits au BPU,
- EUROGEM pour le lot 3 « Maintenance préventive des courants électriques faibles et forts », pour un montant global et forfaitaire de 4.040,00 € HT par an,
- ENERGYS SAS pour le lot 4 « Maintenance corrective des courants électriques faibles et forts », d'après les prix unitaires inscrits au BPU,

pour une année supplémentaire, soit du 25 octobre 2021 au 24 octobre 2022 inclus,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, aux articles et chapitres prévus à cet effet,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 13/07/21
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME



Pierre SOUJOL

Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté de Communes du Pays de Lunel
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex